



COMMUNIQUE

N° **22** / C/LO705/CNG/MAIRE/SG/2023 du **3.1. MAY. 2023**... portant publication des résultats de l'Appel d'Offre National Ouvert N°002/AONO/C.NGOULEMAKONG/SG/CIPM-PCCM/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 30/01/2023 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ARCHITECTURE ET/OU BET EN VUE DU CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DOUZE (12) LOGEMENTS DE TYPE T2, T3 ET T4 DANS LA COMMUNE DE NGOULEMAKONG, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD

FINANCEMENT : BUDGET PROGRAMME DE CONSTRUCTION DES CITES MUNICIPALES (PCCM) : Exercice 2023 et suivant

Lot unique

Le Maire de la commune de Ngoulémakong communique :

ETS BECTI, est déclaré adjudicataire de la lettre commande relative à l'Appel d'Offre National Ouvert suscité ayant pour objet : **contrôle et la surveillance des travaux de construction de douze (12) logements de type T2, T3 et T4 dans la commune de Ngoulemakong :**

- Pour un montant HT de **12 650 000 (Douze millions six cent cinquante mille) FCFA**
- Pour un montant TTC de **15 085 125 (Quinze millions quatre-vingt-cinq mille cent vingt-cinq) FCFA** ;
- Le délai d'exécution prescrit est de : **09 (Neuf) Mois.**

Les représentants desdites entreprises sont invités à se présenter dès diffusion du présent communiqué, dans les **sept (07) jours** qui suivent, pour suite de la procédure. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit de revenir sur la présente attribution.

Ngoulemakong, le **3.1. MAY. 2023**....

AMPLIATIONS:

- ARMP/SUD
- DD/MINEPAT/MVILA
- DD/MINMAP/MVILA
- DD/MINHDU/MVILA
- FEICOM
- CIPM
- Intéressés
- Archives /Chronos





DECISION N° 22 / D/CNG/MAIRE/SG/2023 du 31 MAY 2023.... portant attribution d'un Marché Public dans la Commune de Ngoulemakong, Département de la Mvila, Région du Sud

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOULEMAKONG,

Vu La Constitution ;

Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le Décret N°77/203 du 29 juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial ;

Vu Le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant les dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001, portant création, organisation et fonctionnement de L'ARMP ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2013/271 du 05 Août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 mars portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2018/366 du 20 juin 2016 portant Code des Marchés Publics ;

Vu L'Arrêté N°231 du 25 mars 1955 portant création de la Commune de Ngoulemakong ;

Vu L'Arrêté N°000057/A/MINDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu L'Arrêté N°7///0096/A/MINMAP du 15 Mars 2016 portant création d'une commission interne de passation des marchés auprès du Programme de Construction des Cites Municipales (PCCM)

Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés ;

Vu La Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des autres entités publiques pour l'exercice 2023 ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/C.NGOULEMAKONG/SG/CIPM-PCCM/2023 en procédure d'urgence du 30/01/2023 pour le recrutement d'un cabinet d'architecture et/ou bet en vue du contrôle et la surveillance des travaux de construction de douze (12) logements de type T2, T3 et T4 dans la Commune de Ngoulemakong, Département de la Mvila, Région du Sud

Vu le Procès-verbal du 31 mars 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés

Vu la lettre 23N°2844 /L/FEICOM/DG/DPPP/SDATA/SMPP du 14 Avril 2023 portant proposition d'attribution de la Lettre commande, objet de l'avis d'appel d'offres national ouvert suscité ;

Considérant les nécessités de service.

Par ces motifs ;

DECIDE :

Article 1^{er} : La Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National ci-dessus citée est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée ainsi qu'il suit :

Lot	Intitulé du projet	Adjudicataire	Montant TTC en FCFA	Délai	Financement
unique	Contrôle et la surveillance des travaux de construction de douze (12) logements de type T2 , T3 et T4 dans la Commune de Ngoulemakong	ETS BECTI	15 085 125 (Quinze millions quatre-vingt-cinq mille cent vingt-cinq) FCFA	09 (neuf) mois	Budget PCC Exercices 2023 suivant

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.



Je soussigné, Monsieur **KONTCHOU KAMGA YVAN**, Directeur Général des **ETS BECTI**, Tél : 678 281 689 / 699 327 133, certifie avoir reçu de Mr **ENOA MINFOUMOU Evariste**, Chef Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain, Chef Service du Marché, la Décision me constituant Adjudicataire de la Lettre Commande ci-dessus à laquelle je me soumets en date du **02 JUIN 2023**

L'Adjudicataire

AMPLIATIONS:

- ARMP/SUD
- DD/MINEPAT/MVILA
- DD/MINMAP/MVILA
- DD/MINHDU/MVILA
- FEICO?
- President CIPM/PCCM
- Archives /chromos
- Affichage



Je soussigné, **ENOA MINFOUMOU Evariste**, Chef Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain, Chef Service du Marché, certifie avoir notifié à Monsieur **KONTCHOU KAMGA YVAN**, Directeur Général des **ETS BECTI**, Tél: 678 281 689 / 699 327 133, la décision d'attribution ci-dessus, le constituant Adjudicataire de l'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné, décision à laquelle les **ETS BECTI** déclarent se soumettre.

Ngoulemakong, le **02 JUN 2023**

Le Chef Service du Marché



*ENOA MINFOUMOU
Evariste Aymard.
Ingénieur En Génie Civil*